

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 20 JUILLET 2018**

Etaient présents : Mrs et Mmes DURAND – FORIN – AUBIN – LAMORLETTE – BECEL – GENAIN – CONSTENSOUX – DREGE – HODIESNE – DE ROUVRAY – MAHEUT – GINESTET – LECHAU - LAVERGNE - MOULIN

Pouvoirs : Mme VINCENT pouvoir à Mme FORIN,  
Mr SAUTELET pouvoir à Mr AUBIN,  
Mr GUERIN pouvoir à Mr MOULIN

Absents : Mrs et Mme MENARD- DUVAL – FROT – LENGART - LUCE

### **N°2417 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : RAPPORTEUR MR DURAND**

Selon la procédure, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame MAHEUT Nathalie est la seule candidate.

Résultats : Votants : 18 dont 3 pouvoirs

Bulletins nuls et blancs : /

Exprimés : unanimité

Mme MAHEUT Nathalie est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

**N°2418 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VIDEO PROTECTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : Rapporteur Mme BECEL**

Avec l'installation de la vidéo protection, notre Commune peut être éligible pour ce type de dépense à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

L'implantation des caméras a été coordonnée avec le service spécialisé de la Gendarmerie.

Cette collaboration nous permet de présenter un dossier de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- Etudes assistant maîtrise d'ouvrage	9.950,00 € HT
- 8 caméras, panneaux info public, écran visionnage, formation	73.837,00 € HT
- Déport visionnage gendarmerie	10.510,00 € HT

Le plan de financement de cette opération sera le suivant :

- Subvention DETR sollicitée	37.738,00 € HT (40 %)
- Autofinancement communal	56.609,00 € HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Août 2018 :	Consultation et choix du prestataire
Octobre 2018 :	Début des travaux
Fin 2019 :	Réception des travaux

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- sollicite la Préfecture et donc l'Etat via la DETR à hauteur de 40 %,
- confirme le plan de financement ci-dessus indiqué,
- confirme la demande d'autorisation d'un système de vidéo protection auprès de la Préfecture du Calvados,
- valide la convention entre la Commune et l'Etat (Gendarmerie) ,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°2419 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VIDEO PROTECTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) : Rapporteur Mme BECEL**

Dans le cadre de la mise en place de la vidéo protection, nous avons la possibilité d'obtenir une participation financière de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD).

Les points stratégiques d'implantation ont été établis en présence et en collaboration avec le référant sécurité de Région de Gendarmerie.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- |  |                |
|--|----------------|
| - Etudes assistant maîtrise d'ouvrage                          | 9.950,00 € HT  |
| - 8 caméras, panneaux info public, écran visionnage, formation | 73.837,00 € HT |
| - Déport visionnage gendarmerie                                | 10.510,00 € HT |

Le plan de financement de cette opération sera le suivant :

- |                              |                       |
|------------------------------|-----------------------|
| - Subvention FIPD sollicitée | 37.738,00 € HT (40 %) |
| - Autofinancement communal   | 56.609,00 € HT        |

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

- |                |                                      |
|----------------|--------------------------------------|
| Août 2018 :    | Consultation et choix du prestataire |
| Octobre 2018 : | Début des travaux                    |
| Fin 2019 :     | Réception des travaux                |

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- sollicite le FIPD à hauteur de 40 %,
- confirme le plan de financement ci-dessus indiqué,
- confirme la demande d'autorisation d'un système de vidéo protection auprès de la Préfecture du Calvados,
- valide la convention entre la Commune et l'Etat (Gendarmerie),
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°2420 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TIRE DES AMENDES DE POLICE : Rapporteur Mr AUBIN**

Afin de renforcer la sécurité routière et la visibilité route de Dives au niveau de l'Eglise et de sa sortie, des travaux vont être entrepris afin de ralentir la vitesse des véhicules, ce qui renforcera la protection des piétons et la traversée de la chaussée.

Ces travaux consistent à :

- créer un plateau surélevé de 10 cm sur 38 ml de long avec des rampants de 3 ml de long,
- poser des bordures de caniveau,
- créer un avaloir supplémentaire pour améliorer la gestion des eaux pluviales,

- marquer une zone de stationnement du bus et passage piétons.
- Le montant des travaux est estimé à 13 930,68 € et inscrit au budget 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour l'opération sus-visée,
- décide de réaliser ces travaux de sécurisation devant l'Eglise pour la traversée des piétons pour un montant de 13 930,68 €,
- s'engage à réaliser les travaux sur l'année 2018 (travaux inscrits au BP 2018),
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

### **N°2421 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : Rapporteur Mr LAMORLETTE**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie la subvention exceptionnelle suivante :

- Association du Marais de Villers/Blonville 2.000 €

### **N°2422 : VIREMENTS DE CREDITS : Rapporteur Mr DURAND**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise les virements de crédits suivants :

#### Section de fonctionnement :

- |  |            |
|--|------------|
| - Dépenses : FPIC, cpte 739223               | - 21.000 € |
| - Recettes : Dotation forfaitaire, cpte 7411 | - 21.000 € |

#### Section d'investissement :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Op 618 : renforcement épis , cpte 2152                                 | - 68.000 €  |
| - Op 118 : voirie, cpte 2152   | + 32.000 €  |
| - Op 218 : acquisition de matériel, cpte 2188                            | + 20.000 €  |
| - Op 518 : travaux, cpte 2135  | + 16.000 €  |
| - Op 1016 : embellissement promenade Digue, cpte 2315                    | - 228.000 € |
| - Op 118 : voirie VRD, cpte 2152   | + 228.000 € |
| - Op 117 : Dépense : vidéo protection, cpte 21568                        | + 49.000 €  |
| - Op 117 : Recette : vidéo protection subvention FIPD et DETR, cpte 1321 | + 49.000 €  |

## **N°2423 : TRANSFERT DE COMPETENCE – GEMAPI : Rapporteur Mr AUBIN**

La Communauté de Communes, de par la loi, exerce la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations « GEMAPI », et ce, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Dans ce cadre de transfert de compétences, il convient d'établir des procès-verbaux de constat qui dressent l'état des lieux des ouvrages de protection contre la mer.

Pour notre commune, cela concerne les murs de soutènement des digues.

Bien entendu, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie travaille en collaboration avec les communes et l'Etat pour affiner les responsabilités de chacun et notamment, négocier avec le Département, compte tenu que la route départementale 513 longe notre Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les PV de transfert,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

## **N°2424 : OPPOSITION A LA PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR PAR LA COMMUNCAUTE DE COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE : Rapporteur Mme FORIN**

Bien que la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ait instituée sa propre taxe de séjour à compter du 01/01/2017 avec le transfert de la compétence « promotion du tourisme et création d'office de tourisme », nous avons été autorisés à maintenir notre propre taxe de séjour, en lieu et place de celle perçue par la Communauté de Communes sur le reste de son territoire.

La faculté de maintenir la taxe de séjour communale est liée au fait qu'elle existait avant celle instituée par la communauté de communes et que nous avons décidé de poursuivre nos dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune et nos dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques et d'animations.

Ainsi, le Conseil Municipal du 09/12/2016 a délibéré pour s'opposer à la perception de la taxe séjour par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie (taxe de séjour Intercommunale).

Le Conseil de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie du samedi 30/06/2018 a délibéré sur la taxe de séjour sur le territoire et il convient de délibérer pour s'opposer à nouveau à la perception de cette taxe par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, étant entendu que le conseil délibèrera sur ces tarifs au prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- s'oppose à la perception de la taxe de séjour intercommunale sur le territoire communal ;
- autorise la perception de la taxe de séjour au profit de la commune de Villers sur mer, sur des tarifs qui seront soumis au prochain conseil municipal ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

### **N°2425 : CLASSEMENT PIECES DE MUSEE : Rapporteur Mr LAMORLETTE**

Comme vous n'êtes pas sans l'ignorer, les collections du Paléospace font partie du patrimoine communal et suite à des dons et/ou des récolements, il convient d'actualiser la liste des pièces à labelliser.

Dans ce cadre de classement en pièces « Musée de France » il est proposé d'intégrer les pièces suivantes :

- Un calice de crinoïde de Villers sur Mer : collection Bouchet
- Une ophiure de Villers sur Mer : collection Papazian
- Un oursin régulier de Villers sur Mer : collection Mazeau
- Propodial de plésiosaure de Bavent : collection Biasizzo
- Une collection d'invertébrés de Villers sur Mer : collection Pérat

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Adopte le classement en pièces « Musée de France » la liste ci-dessus,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

### **N°2426 : TABLEAU DES EMPLOIS : Rapporteur Mme FORIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte l'actualisation du tableau des emplois et ce, notamment pour tenir compte des emplois saisonniers (sauveteurs, centre aéré, propreté ville, entretien WC..) et ce comme suit :

<b>GRADES</b>	<b>POSTES POURVUS</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>10</b>
Directeur général des services 20/40	1
Attaché	1
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Rédacteur territorial	3
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>47</b>
Ingénieur principal	1

Technicien	1( à pourvoir)
Agent de maîtrise principal	1
Agent de maîtrise	3
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	14
Adjoint technique	25
Informaticien - Webmaster	1
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>1</b>
Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>FILIERE POLICE</b>	<b>2</b>
Brigadier- chef principal de police municipale	1
Brigadier	1
<b>FILIERE MEDICO &amp; SOCIALE</b>	<b>2</b>
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Moniteur – éducateur principal (29 h/semaine)	1
<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>1</b>
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
<b>CONTRACTUELS</b>	<b>2</b>
Enseignant d'anglais	1
Informaticien (17.5 heure/semaine)	1
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>

A ce tableau, il convient d'ajouter les emplois saisonniers (sauveteurs, personnel propreté WC, centre aéré, surveillance Marais, propreté de la Ville.....) soit un nombre maximum de 35 emplois et ce, à compter du 27/04/2018.

**N°2427 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE RELAIS D'ASSISTANT MATERNELLE : Rapporteur Mme FORIN**

Depuis de nombreuses années, une convention nous lie à la Ville de Trouville sur Mer qui a créé un relais d'assistant maternel en faveur de la petite enfance, ayant pour objet :

- de créer un lieu d'information pour aider les familles à prendre connaissance des différents modes de garde existants sur le territoire sans opposer l'accueil individuel à l'accueil collectif et leur donner une information actualisée sur les prestations, les droits et démarches à effectuer.
- de rassembler en réseau les assistant(e) s maternel(le) s autour d'une personne qualifiée qui peut leur apporter un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité d'échanger leurs expériences.
- de favoriser les occasions de rencontres et d'échanges entre les assistant(e)s maternel(le)s et les parents,
- d'aider les assistant(e)s maternel(le)s à s'informer et à se professionnaliser,
- de créer un lien d'échanges ouvert aux différents acteurs de la petite enfance.

Pour fonctionner, le RAM a besoin d'un groupement de commandes avec les villes de Trouville sur Mer et des autres villes dont toutes celles de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

La Ville de Trouville sur Mer est le coordinateur de cette organisation.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise la constitution du groupement de commandes,
- accepte que la Ville de Trouville sur Mer soit désignée comme organisateur du groupement,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°2428 : INSTALLATION DE BOITES A LIVRES SUR LA COMMUNE DE VILLERS SUR MER – CONVENTION AVEC LE LIONS CLUB DE TROUVILLE-DEAUVILLE : Rapporteur Mr LAMORLETTE**

La Commune de Villers sur Mer, en partenariat avec le Lions Club de Deauville-Trouville propose l'installation de deux boîtes à livres, livres qui resteront à la disposition du public gratuitement.

Le Lions Club s'engage à fournir une première boîte gratuitement et une deuxième avec une participation de 200 €.

Leurs lieux d'implantation sont : une sur l'esplanade de l'Office de tourisme et la seconde au niveau du poste de secours de la Digue Est.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

:

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°2429 : ADMISSIONS EN NON VALEURS TRESOR PUBLIC : Rapporteur Mr LAMORLETTE**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité admet en non-valeur les titres suivants et ce à la demande du Trésor Public

Année	Titre	Nom du redevable	Montant restant à recouvrir
2013	T 332	Association récup DEC	375,00 €
2015	T 701300000157	Europ dépannage service	720,00 €
2016	T 647	Gendarmerie Nationale	0,01 €
2015	T 636	Gendarmerie Nationale	0,02 €
2014	T 665	Gendarmerie Nationale	0,01 €



2015	T 463	Kiteloop au 10	0,05 €
2016	T 701300000273	Latron Anthony	480,00 €
2015	T 701300000180	Latron Anthony	294,43 €
2016	T 701300000492	Orsolini Antoine	245,00 €
2014	T 600	Persevalle Guillaume	16,00 €
2014	T 85	Persevalle Guillaume	102,40 €
2014	T 384	Persevalle Guillaume	96,00 €
2014	T 332	Restaurant Grill le B	245,00 €
2013	T 701300000107	Saidouche A et M Deco	275,08 €
2011	T 318	Tribu Cheyenne Nc	140,00 €
2016	T 701300000038	Immovac Nc	360,00 €
2015	T 701300000033	Immovac Nc	360,00 €
2011	T 701300000037	Le Carpe Diem Liquidation	10,00 €
2016	T 507	Le Nexus	38,78 €
2014	T 493	Le Nexus	67,87 €
2015	T 496	Le Nexus	116,34 €
2015	T 486	Sarl Primo	578,90 €
<b>TOTAL</b>			<b>4.520,89 €</b>

#### **N°2430 : TARIFS MUNICIPAUX 2018/2019 : Rapporteur Mme BECEL**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité ajuste les tarifs 2018/2019 comme suit et ce, suite à la mise en place de la réservation et du paiement en ligne qui devient opérationnel.

#### **Restaurant scolaire :**

Prix repas maternelle enfant de Villers :	2.76 €
Prix repas maternelle enfant hors de Villers :	3.20 €
Prix repas élémentaire enfant de Villers :	3.62 €
Prix repas élémentaire enfant hors de Villers :	3.90 €
Prix exceptionnel non réservé :	5.50 € (repas qui n'aurait pas été pré-payé)
Etude surveillée :	1.00 €
Garderie du matin :	0.75 €
Garderie du soir (maternelles)	1.00 €
Salle du gymnase (utilisation exceptionnelle)	200.00 € par demi-journée

#### **N°2431 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : Rapporteur Mr DURAND**

En vertu des délibérations du 28 Mars 2014, déléguant à Monsieur DURAND les délégations de gestion, il est communiqué au Conseil Municipal les opérations et documents suivants :

- MAPA du 30/03/2018 (Pays d'Auge), MAPA du 26/04/2018 (l'Eveil), MAPA du 20/06/2018 (Le Pays d'Auge), MAPA du 27/06/2018 (Le Pays d'Auge), MAPA du 10/07/2018 (Le Pays d'Auge).
- RAPPORT ET COMPTE RENDU DSP CASINO
- RAPPORT D'ACTIVITE COMMUNAUTE DE COMMUNES

- RAPPORT ET COMPTE RENDU DSP SPL
- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
- COMPTE RENDU D'ACTIVITES CONCESSION GRDF

**N°2432 :RAVALEMENTS DE FACADES : Rapporteur Mr LAMORLETTE**

Propriétaire : Mme LEFEUVRE Hélène Adresse de l'immeuble : 111 Avenue de la République – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement de la façade <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dessous de toit : brossage, antirouille, 2 couches peinture microporeuse en 2 tons</li> <li>- Façade : lavage, traitement anti mousse, grattage et rebouchage des fissures, couche de fixateur finition de Refetexane</li> <li>- Soubassement – jambages escalier et péristyle : lavage, antimousse, rebouchage, 2 couches de peinture minérale type Renausyl</li> <li>- Parties métalliques : brossage, antirouille, 2 couches finition laque antirouille</li> <li>- Boiseries : lessivage, grattage, couche d'impression, rebouchage, ponçage, 2 couches peinture microporeuse</li> <li>- Appuis de fenêtres : lavage, rebouchage, 2 couches de peinture de sol</li> <li>- Chapeau de muret escalier : lavage, rebouchage, 2 couches de peinture de sol</li> <li>- Tête de cheminée : lavage, rebouchage, couche fixateur et couche Refetexane</li> <li>- Porte d'entrée : nettoyage, dégraissage, couche primaire et 2 couches de lasure finition</li> <li>- Pierres : lavage &amp; traitement hydrofuge</li> <li>- Murs : couche de fixateur, sous couche et couche de finition granité système D3</li> </ul> Reprise de ravalement avant peinture sur façades Ouest, Nord & Sud
Montant des Travaux : 19.883.30 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mme LEFEUVRE Hélène.

Propriétaire : Mr MENJUCQ Frédéric Adresse de l'immeuble : 11 Rue Denise Clairouin – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement de la façade <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en peinture sur les bois conservés, des bois neufs, des descentes d'eaux pluviales</li> <li>- Enduit gratté</li> <li>- Décapage des menuiseries (dessous de toit, lucarne, colombages, poteaux, garde-corps, plancher portillon)</li> </ul>
Montant des Travaux : 21.728.92 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 1000 € à Mr MENJUCQ Frédéric.

Propriétaire : Mr BARENTON Jean-Baptiste Adresse de l'immeuble : 81 Rue du Docteur Sicard – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement de la façade <ul style="list-style-type: none"><li>- Dessous de toit : grattage, rebouchage, ponçage et impression 2 couches acrylique satinée</li><li>- Façade en colombages peints : lavage haute pression, traitement anti-cryptogamique, impression 2 couches acrylique mate</li><li>- Façade en damiers : lavage haute pression, traitement anti-mousse impression 2 couches de peinture,</li><li>- Lucarnes : grattage, ponçage et mise en peinture</li><li>- Descentes d'eaux usées en PVC : Brossage et mise en peinture</li></ul>
Montant des Travaux : 7.489,76 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mr BARENTON Jean-Baptiste.

Propriétaire : Monsieur KOMEN Jean-Marc Adresse de l'immeuble : 6 Passage St Martin – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement de la façade <ul style="list-style-type: none"><li>- Murs et colombages : lavage haute pression, brossage, fixateur de façade, rebouchage, ponçage, 2 couches de peinture façade, recoupage des colombages une couche.</li><li>- Dessous de toit et lucarnes : brossage, époussetage, 2 couches de peinture satinée.</li><li>- Balcon : brossage, époussetage, 2 couches de peinture satinée</li><li>- Portail : brossage, époussetage, 2 couches de peinture satinée</li><li>- Ouverture aération, fourniture et pose de 2 bouches</li></ul>
Montant des Travaux : 3.014,54 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 301 € à Mr KOMEN Jean Marc

Propriétaire : SCI JMEMBE - Monsieur EVRARD Michel Adresse de l'immeuble : 14 rue du Mal Foch – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Réfection de la façade : lavage haute pression et mise en peinture des façades.
Montant des Travaux : 7.438,96 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à SCI JMEMBE – Monsieur EVRARD

Propriétaire : Monsieur PRIGENT Stéphane Adresse de l'immeuble : 3 Rue Boucicaut – 14640 VILLERS SUR MER Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Réfection de la façade : lavage haute pression, raccord de maçonnerie, création de colombages sur pignon et mise en peinture des façades et boiseries
Montant des Travaux : 14.157 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 850 € à Monsieur PRIGENT Stéphane.

La séance est levée à 21 H 30